

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit, le trois septembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 août s'est assemblé à la mairie de Balzac, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURARI Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

COURARI/BUJON/LIEGE-TALON/MAILLOCHAUD/MARTIN/MIRAULT/THABAUD/COURLIT
DENZLER/PENICHON/LAVAUD/MENOIRE

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Monsieur MOITEAUX a donné pouvoir à Madame DENZLER
Monsieur MONDIN a donné pouvoir à Monsieur BUJON
Madame ALLOY,

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur COURLIT

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CARBURANT

Les marchés de fourniture de carburants automobiles, d'additifs et de services associés arrivent prochainement à échéance.

Afin de satisfaire aux besoins de leurs différents services, GrandAngoulême, la ville d'Angoulême, son centre communal d'action sociale (CCAS), et le Syndicat mixte d'aménagement du plan d'eau de la Grande Prairie (SMAPE) se sont rapprochés pour constituer un groupement de commandes.

Ce groupement de commandes est ouvert aux communes membres de l'agglomération qui en manifesteront le souhait.

Afin de satisfaire les besoins, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 12, 25, 33, 36, 66 à 68, 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour la fourniture de carburants automobiles, d'additifs et de services associés.

S'agissant de la fourniture de gasoil et de super carburant en cuve, il est proposé de passer un accord-cadre multi-attributaire avec la conclusion de marchés subséquents, sans engagement sur un montant minimum ni maximum. L'accord-cadre serait alloti et se décomposerait en 2 lots :

- Lot n°1 : Fourniture de gasoil en cuves ;
- Lot n°2 : Fourniture de super carburant en cuves.

S'agissant des autres types de carburants, d'additifs et de services associés, il est proposé de passer un accord-cadre par émission de bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret, sans engagement sur un montant minimum ni maximum, décomposé en 3 lots :

- Lot n°1 : Fourniture de gazole non routier en cuves ;
- Lot n°2 : Fourniture d'additifs de type AdBlue ;
- Lot n°3 : Fourniture de carburants en stations-services et services associés par cartes accréditives.

Les accords-cadres prendront effet à compter 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, ils sont renouvelables trois fois par expresse reconduction, soit une durée maximale de quatre ans.

Une convention constitutive de groupement de commandes doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation des marchés et accords-cadres. Elle désigne GrandAngoulême comme coordonnateur.

A ce titre, celui-ci est chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de choix du (ou des) titulaire(s).

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, le coordonnateur sera chargé de signer et de notifier les accords-cadres, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. Sauf cas particulier, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur et sera présidée par son représentant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- D'APPROUVER la constitution et le fonctionnement du groupement de commandes pour la passation des accords-cadres de carburants automobiles, d'additifs et de services associés.
- D'APPROUVER la convention constitutive de ce groupement de commandes.
- D'ACCEPTER que le rôle de coordonnateur du groupement soit à la charge de GrandAngoulême.
- D'ACCEPTER les missions du coordonnateur et des membres du groupement telles que définies dans la convention ci-annexée.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés subséquents à intervenir et, les cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

ACQUISITIONS DE TERRAINS

- Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Joelle LAURENCON propose de vendre à la commune, la parcelle cadastrée section AA n°96 pour un montant de 300 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Michel COLLIN propose de vendre à la commune, la parcelle cadastrée section AA n°94 pour un montant de 300 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que Messieurs Pierre FOUGERET et Alain FOUGERET acceptent de vendre à la commune, une partie de la parcelle cadastrée section AH n°1, pour un montant d'un euro.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame LIEGE TALON donne lecture des propositions faites par la commission pour le versement des subventions 2018 aux associations :

Associations extérieures à la commune au compte 65738

ADAPEI :	100,00 €
ÉTÉ ACTIF ST YRIEIX :	100,00 €
ADIMC DE LA CHARENTE RÊVE D'ENFANT :	100,00 €
LES RESTOS DU CŒUR :	200,00 €
AIDADOM :	75,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE :	200,00€
FCOL :	100,00 €
FRANCE ADOT 16 :	100,00 €
GDON de Vars :	25,00 €
VISITEUR DE MALADES EN ETS HOSPITALIERS :	100,00 €
L'ENFANT SOLEIL :	100,00 €

Associations de la commune au compte 6574

LA FARANDOLE D'ANATOLE :	100.00 €
LES PALETTES ELECTRIQUES :	100.00 €
SOCIETE DE CHASSE :	300.00 €
KEVRENN :	500.00 €
COMITE DES FETES :	2 000.00 €
PARENTS D'ELEVES :	400.00 €
USB FOOT :	1 750.00 €
USB TENNIS :	1 100.00 €
DONNEURS DE SANG :	400.00 €
ANCIENS COMBATTANTS :	200.00 €
CLUB DU TEMPS LIBRE :	300.00 €
GYMNASTIQUE :	450.00 €
VIET VO DAO :	400.00 €
SPORTS LOISIRS :	300.00 €
CODE PI:	100.00 €

SPORT FUN :	200.00 €
ATELIER LARELA :	450.00 €
COMITÉ DES JUMELAGES :	400.00 €
AIR PARTAGE :	100.00 €
AILES SILENCIEUSES :	100.00 €
INDE ET NOUS :	150.00 €
LES AMIS DU P'TIT TROT BALZATOIS :	100.00 €
ABCD :	200.00 €

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements, Madame PENICHON, Monsieur le Maire, Monsieur COURLIT, Madame DENZLER pour Monsieur MOITEAUX et Monsieur BUJON pour Monsieur MONDIN ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte le budget des subventions aux associations et autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement.

RD737 : CONVENTION D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de signer avec le Conseil Départemental de la Charente une convention relative à l'entretien des aménagements réalisés sur la RD737.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

VENTE IMMEUBLE

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Catalin MORARU souhaite acquérir le cabinet médical et une partie de la parcelle cadastrée section AD n°4 pour un montant de 100 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes liés à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du RIFSEEP : Madame MAILLOCHAUD présente le projet de délibération instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel. La délibération sera voté lors du prochain conseil municipal après l'avis du Comité Technique qui se déroulera le 1^{er} octobre 2018.
- RD737 : le chantier commencera le 17 septembre 2018. La route sera toujours ouverte à la circulation excepté pour la bande de roulement qui sera réalisée de nuit.
- Une association extérieur souhaiterait donner des cours de tango dans la salle des fêtes. La salle n'est pas disponible sur les créneaux demandés.
- Effectifs de l'école (96 enfants sur Balzac et 116 enfants sur Vindelle) : PS: 23, MS : 22, GS : 23, CP : 28, CE1 : 27, CE2 28, CM1 : 31, CM2 : 30
- L'hypnotiseur qui intervenait le vendredi matin dans le cabinet d'ostéopathie cherche un logement en attendant son installation dans les locaux de l'ostéopathe : la commune n'a plus de salle à proposer.
- Chabots l'artiste : la manifestation se déroulera le dimanche 16 septembre 2018. 32 artistes exposeront dans 22 jardins privés.
- Les soirs bleus se sont déroulés. Environ 200 personnes ont été accueillies.
- La maîtresse de la classe des petites sections souhaiterait faire l'acquisition de tapis pour les moins de 3 ans. L'achat se fera avec les crédits alloués aux écoles par le SIVOM des ASBAMAVIS.
- Comité des jumelages : pour les 10 ans du jumelage, une délégation composée de membres du comité, de membres des associations et d'élus se rendra à San Prospéro pour la fête du Saint Patron (le dernier week-end de novembre).
- Travaux :
 - chaudière bois: une visite de celle de la commune de MERPIN doit être programmée,
 - Coursac : les travaux pour le réseau d'eau potable ont commencé, ceux pour l'eau pluviale débiteront dans une dizaine de jours,
 - Terrain de tennis : les travaux debuteront demain,
 - Carrefour du Paradis : le plan de divition est en cours,
 - Amélioration mécanique de la chaussée : l'entreprise devrait intervenir prochainement.